Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-073D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN **COMMUNE DE BADEN**

FEUILLET 2026-00278

Nombre de Conseillers	
En exercice :	**29**
Présents :	**28**
Votants :	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 27 mars 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Élise FERRY, Jean-Charles DUMONT, Aurélie BERSIER, Armelle LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Anaïs RUPIN, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Didier VAUTRIN, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GALL

Ont donné procuration : Philippe EVEZARD à Michel ADELAÏDE

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

073D/2026 - DEMANDE DE RETRAIT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – CONSTRUCTION D'UN PÔLE SPORTIF – RUE DE KERGONANO

Vu la délibération n°17/2025 du Conseil municipal en date du 03 février 2025 autorisant Monsieur le Maire de la Commune de Baden à déposer un dossier de permis de construire pour la construction d'un pôle sportif rue de Kergonano,

Vu le permis de construire n° PC 056 008 25 00019 accordé le 24 septembre 2025 à la Commune de Baden pour la construction d'un pôle sportif avec salle multisports, salle de danse, dojo, et boulodrome,

Considérant le recours contentieux en date du 23 janvier 2026 déposé auprès du Tribunal Administratif de Rennes par l'Association Baden Développement, portant sur la demande d'annuler l'arrêté n° PC 056 008 25 00019 du 24 septembre 2025 par lequel le maire de la commune de Baden a accordé un permis de construire un pôle sportif sur un terrain situé rue de Kergonano, ainsi que la décision de rejet du recours gracieux du 25 novembre 2025,

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 424-5 du Code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande de retrait du permis de construire n° PC 056 008 25 00019 accordé le 24 septembre 2025 à la Commune de Baden pour la construction d'un pôle sportif avec salle multisports, salle de danse, dojo, et boulodrome,

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (7 abstentions : MM VAUTRIN – DE GRAEVE – PIQUET – CORSO – LECOANET – PETITRENAUD – LE GALL).

Fait à BADEN, le 08 avril 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN * MORBIHAN *